



Madame la Présidente du CHSCT,

Nous ne voulons plus que les instances soient de simples chambres d'enregistrement de vos décisions mais de véritables lieux de dialogue.

À la DDFIP du VAL DE MARNE, nous sommes loin de cette exigence de bon sens. En effet, les élus au CTL ont reçu le 20 septembre 2021 une convocation à un CTL le 4 octobre prochain. Or cette date sort de nulle part : une date prévisionnelle a été donné aux élus le 14 octobre. Encore une fois, le calendrier des instances, sur des sujets aussi sensibles que le NRP, est décidé unilatéralement par la direction sans aucune considération pour les organisations syndicales et donc pour les agents !

Et ce CTL est calé la veille d'un jour de grève nationale et intersyndical : comment voulez-vous que l'on prenne cette décision ?

Que doit-on penser de votre vision du dialogue social ? Qui n'a rien ni d'un dialogue, ni de social. Encore une fois, nous vous rappelons que la majorité des élus travaillent dans les services et doivent donc pouvoir concilier le planning des instances avec le planning de leur service.

Et quand les dates prévues sont respectées, les délais d'envoi des convocations et des documents ne le sont pas ! Pour exemple la convocation à ce CHSCT qui ne nous est pas parvenu dans les délais réglementaires de 15 jours précédant l'instance, tout comme les documents de travail, puisque nous recevions encore avant-hier un certain nombre de devis sur lesquels nous devrions donner notre avis aujourd'hui. En outre, la CGT a demandé à plusieurs reprises ce qu'il en était des formations CHSCT par rapport à la crise sanitaire. L'ISST a indiqué le 06 septembre par mail que le secrétariat général autorisait la reprise des formations. Nous sommes donc étonnés de n'avoir aucun devis concernant ces formations (et nous sommes déjà fin septembre).

Nous regrettons également que l'ordre du jour de ce CHSCT ne mentionne pas la note d'orientation ministérielle 2021, qui ne nous aura jamais été présentée officiellement. Même en l'absence de l'ISST, une présentation rapide aurait pu nous être faite à la suite de la synthèse qu'il a adressée à tous.

Pour terminer, vous nous avez proposé avant-hier de nous rencontrer sur vos projets 2022 concernant le NRP, le 29 septembre. Nous nous interrogeons sur l'objectif de cette rencontre informelle, puisque réglementairement, nous aurons reçu les documents relatifs à ces projets le 27 septembre au plus tard, dans le cadre de votre convocation au CTL du 4 octobre prochain.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas participer à ce CHSCT, que nous n'avons pas pu préparer dans les meilleures conditions.